

POLITIQUE DES COMMUNICATIONS OFFICIELLES

1. Personnes responsables
 - a. Directeur des communications
 - b. Président
 - c. vice-président
 - d. directeur 3D
 - e. invité spécial
2. Objet de la communication(doit être en lien avec **CABI et/ou** le tir à l'arc)
 - a. règle
 - i. CABI
 - ii. établissement hébergeant CABI (saison intérieure)
 - iii. Ville Boucherville
 - b. événements
 - i. compétitions
 - ii. cours d'initiations
 - iii. AGA
 - iv. Fête annuelle,**annulation** ou autre
 - c. mentions honorables
 - i. exploit (genre robin-hood)
 - ii. récipiendaires
 1. athlète masculin féminin
 2. bénévole
 3. chasseur
 4. autre
 - d. en lien direct ou indirect avec d'autres associations
 - i. Club de tir à l'arc
 - ii. Tir à l'arc Québec (TAQ)
 - iii. Tir à l'arc Canada (TAC)
 - iv. Pro-3d
3. Voie de communication
 - a. Verbale
 - i. soirée de tir libre
 - ii. journée de compétition
 - iii. autre événement organisé par CABI
 - b. Papier
 - i. article dans Journaux
 - ii. babillard
 - c. Électronique
 - i. site web officiel de CABI
 - ii. page officiel facebook de CABI
 - iii. compte Instagram officiel de CABI
 - iv. Courriel envoyé à l'ensemble des membres actifs